

cons hall

plougouvelen

deux mariés

et prout mariage

mariés au 17

de la commune

de la commune

de la commune

de la commune

de la commune

de la commune

present compagnie MEYER. KMAPEC
J. Kmorant Curé de plougouvelen

prigent fils naturel et légitime de Laurent le Baill
et de Jeanne Françoise de Quercy son épouse unanimes du
village, né le neuf avril mil sept cent soixante dix sept
à été le lendemain solennellement baptisé par le soussigné
recteur de St. Mathieu parain et marraine on les prigent
le Baill et Marie Françoise Flavie le Baill ou le notaire
et deux au baptême qui se signent. Le père prigent soussigné
le 17 M^r 1601 L. M. Orel Recteur de St Mathieu

Le jour quinze avril mil sept cent soixante dix sept après
les fiançailles faites en face d'église et des baus canoniquement